



COURRIER ARRIVÉ LE :

30 AVR. 2026

Services	Suivi service	Suivi - In
- Direction Générale des Services		YK
- Direction Pôle Animation Population		Copies élus
- Direction Pôle Aménagement du territoire	NL	YF
- Direction Pôle Cohésion Sociale		Copies services
- Direction Pôle Population et SG		
- Direction Pôle Finances		
- Direction Pôle Ressources Humaines		

**Monsieur Yannick FETIVEAU**

Maire

Mairie de Pont-Saint-Martin

Hôtel de ville

Rue de la mairie

44860 PONT SAINT MARTIN

Saint-Herblain, le 24 avril 2026

Nos réf. : PLU/26007

Affaire suivie par Anne-Cécile BERNARD

Département Stratégie des Territoires

[anne-cecile.bernard@44.cci.fr](mailto:anne-cecile.bernard@44.cci.fr)

Objet : modification simplifiée n°1 du PLU de Pont Saint Martin

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de m'avoir soumis, pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Pont-Saint-Martin afin de procéder à des ajustements réglementaires.

La modification concerne, entre autres, le règlement de la zone à vocation économique (UE) et vise notamment à mettre en cohérence l'écriture de la règle UE1 avec la liste des pictogrammes des destinations et sous-destinations, autorisant l'artisanat et le commerce de détail sous conditions. Pour veiller à bien conserver une vocation productive aux zones d'activités et limiter l'implantation de commerces de détail, nous vous invitons à préciser davantage les conditions d'acceptation de la sous-destination « artisanat et commerce de détail ». Aussi, nous vous suggérons de formuler la règle de la façon suivante :

« Destinations et sous-destinations autorisées sous conditions :

- Artisanat et commerce de détail **sous réserve d'être lié à une activité de production industrielle ou artisanale autorisée dans la zone.** »

Sur les autres points de la modification simplifiée, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Yann TRICHARD**

Président